



Fiscalité sur votre retraite

Dernière mise à jour le : 26 Déc 2018



Les prélèvements sociaux obligatoires effectués sur votre retraite sont la CSG, la CRDS et la CASA

Les pensions sont, en principe, soumises aux prélèvements sociaux suivants :

- La contribution sociale généralisée (CSG) : 8,30%.
- La contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : 0,50%.
- La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) : 0,30 %

Mais il est possible d'en être exonéré, sous certaines conditions :

L'exonération partielle ou totale des prélèvements sociaux effectués sur vos pensions de retraite

Selon votre revenu fiscal de référence

Dans le cas où votre revenu fiscal de référence est supérieur au plafond de revenus et que vous êtes non-imposable, une exonération partielle est accordée. La CSG est alors minorée à un taux de 3,80% et la CRDS est maintenue au taux de 0,50% et la CASA au taux de 0,30%.

Mais si votre revenu fiscal de référence est inférieur au plafond de revenus, une exonération totale de la CSG et de la CRDS est accordée.

Les retraités exonérés du paiement de la CSG ou ceux soumis à un taux réduit de CSG sont exemptés de la CASA.

Si vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger

Vos pensions ne sont pas soumises à la CSG et à la CRDS.

Par contre, et sous réserve de l'application de règlements communautaires (concernant l'assurance maladie) ou de conventions fiscales internationales concernant l'imposition des revenus perçus à l'étranger il sera opéré :

- un précompte de 7,20% pour la cotisation d'assurance maladie sur le montant de votre pension du régime de base,
- un précompte au titre de la retenue à la source sur l'ensemble de vos prestations.



Mot-clés : revenus; retraite

Prolongements

- [»](#)
- [» L'action sociale](#)

Documents téléchargeables

- [Le guide annuel de la Cavec](#)
- [Bien préparer votre retraite](#)

Dernières actualités

- [« Les experts-comptables vont payer plus de cotisations pour toucher moins de retraite ! »](#)
- 12 Septembre 2019
- [Réforme des retraites : la Cavec vous invite à l'atelier débat du 25 septembre 2019 dans le cadre du Congrès de l'Ordre à Paris](#)
- 23 Juillet 2019
- [Inacceptable : le régime unique porté par le Haut-Commissaire Jean-Paul Delevoye mettra en danger les indépendants et les libéraux](#)
- 19 Juillet 2019

[+ d'actu](#)

Liens externes

- [» CSG et CRDS sur les revenus d'activité et de remplacement: exonérations](#)